

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

N° OM15102402
CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 08/10/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 20

PRESENTS : Michel VINCENDEAU, Lionel GAZEAU, Annie TETARD (suppléante Jean-Claude MARCHAND), Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Daniel DRAPEAU, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jérôme CARVALHO, Sylvie MARIOT, Jean-Pierre RATOUIT, Nicolas JAUNET formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Franck JAUD, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Christian PELLETIER, Anne ROY, Jeannick DEBORDE, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Pascal BECOT, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Joël MERCIER (pouvoir à Sylvie MARIOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION À AMORCE

Le Président expose qu'AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (20 Oui, 0 Non, 0 Abstention) et avoir pris connaissance des statuts, le Comité Syndical décide

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers,
- de désigner Monsieur Yannick SOULARD, Président, pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Christian GUENION, 2nd vice-Président, en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signés
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Christian Guenion
Date de signature : 16/10/2024
Qualité : SCOM Est Vendéen - 2eme
Vice-Président

Le Président,

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 17/10/2024
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

Le Secrétaire de séance

Christian GUENION